Pour un Parlement européen

qui vote et contrôle

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne.

Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne.

Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne. La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

Comment voter aux **élections européennes ?**

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019.**

Comment s'inscrire ? Par internet ou en mairie.
Pour plus d'informations sur les modalités de vote :
www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

POUR EN SAVOIR PLUS :

cettefoisjevote.eu

www.touteleurope.eu

www.europedirectfrance.eu

PDF IF-07-18-009-FR-N
Print IF-07-18-009-FR-C

Élections européennes
26 mai 2019

cettefoisjevote.eu

Pour un Parlement européen

qui nous représente

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans **au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.**

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres *. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79 *.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des **listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour.** Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats *. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

VOUS ÊTES **CITOYEN EUROPÉEN**

Tout ressortissant de l'Union européenne, s'il est majeur, peut voter et être élu aux élections européennes et municipales, dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il réside.

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

705 *

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN

79 *

L'UNION EUROPÉENNE

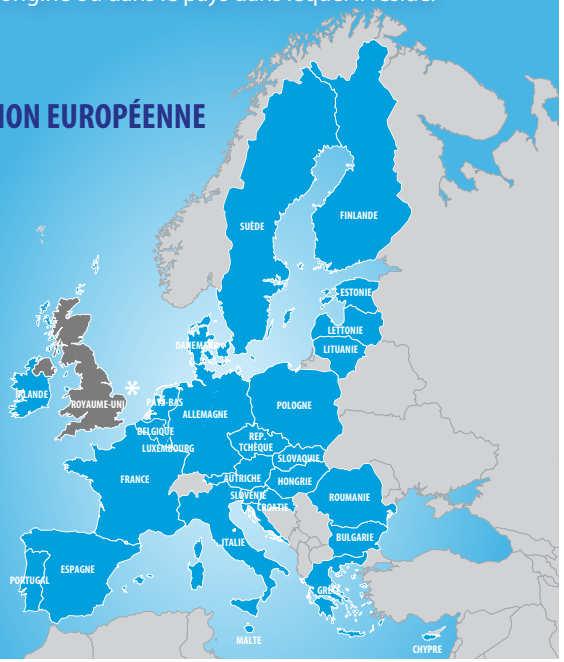

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars 2019

Pour choisir un projet

pour l'Europe

« Quelle Europe voulons-nous ? » : c'est la question centrale des élections européennes.
En allant voter, vous choisissez un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs.

Choisir une liste plutôt qu'une autre, c'est choisir la composition du Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Une fois élus, les représentants des citoyens de l'Union européenne siègent par groupes européens qui reflètent leur sensibilité politique et non leur nationalité.

Ils agissent alors dans des domaines tels que …

L'EMPLOI / LES DROITS SOCIAUX

Le Parlement européen adopte, par exemple, des normes en matière d'encadrement du détachement des travailleurs en Europe, ou en matière d'emploi, notamment pour les jeunes.

LE CLIMAT / L'ENVIRONNEMENT

Le Parlement européen définit des normes environnementales, par exemple, pour lutter contre le réchauffement climatique ou accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

LA GESTION DES FRONTIÈRES

Le Parlement européen définit, par exemple, les missions de protection des frontières extérieures de l'Union européenne de l'agence Frontex.

LA SANTÉ / L'ALIMENTATION

Le Parlement européen intervient notamment pour garantir la traçabilité des aliments et permettre la coordination des contrôles en matière alimentaire.

LA SÉCURITÉ

Le Parlement européen participe à la lutte contre le terrorisme en définissant des règles d'échange d'informations, en limitant l'accès aux armes ou en luttant contre le blanchiment d'argent.